ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025 FRAIS SCOLAIRES

1) CONTRIBUTION FAMILLE (mensuelle)

CLASSES TARIFS	Classes enfantines	Classes du primaire CM2-CM1-CE2-CE1-CP	Classes du collège 3è-4è-5è-6è
A* (réduit)	43.00 €	44.00 €	57.00 €
B (normal)	46.00 €	49.00 €	62.00 €

Classe « Passerelle »	113,00 € par mois

- Location livres et photocopies pour l'année, dans les classes du primaire, du CP au CM2 : 20,00 €

A régler avec la caution.

- Participation aux travaux fabriqués en cours et donnés à la famille + fournitures (sauf trousse et crayons), pour l'année :

Primaire: 30,00 €

Maternelle: 30,00 €

A régler avec l'inscription

- Carnet de correspondance : 2 € 50 (annuel, collège)
- Contribution Direction Diocésaine+Congrégation : 45 € (annuel, primaire/collège)
- Cotisation Association des parents d'élèves APEL : 23 € à verser avec l'inscription cotisation volontaire. A régler avec la caution.
- Une réduction de 10 % est accordée sur la contribution famille à partir du deuxième enfant inscrit.
- Le mode de règlement préconisé est le prélèvement.
- *Tarif A uniquement accordé sur présentation (au plus tard fin septembre) de la photocopie de l'avis de non imposition sur le revenu 2022. Cette feuille ne sera pas réclamée, et le Tarif B sera automatiquement appliqué.

2) **DEMI- PENSION*** (s'ajoute à la contribution famille)

L' École- Collège Notre-Dame emploie les services de la Société « API».

- La demi-pension se règle au forfait (pour le lundi, mardi, jeudi, vendredi).
- Des tickets sont disponibles au secrétariat pour le mercredi midi ou si l'élève ne mange pas régulièrement.

CE1 à 3 è Tickets repas : CE1 à 3 ^{ème}	72.00 € par mois ou 64.00 € le carnet de 12 repas
Classes enfantines PS à CP	69.00 € par mois ou 62.00 € le carnet de 12 repas
Ticket repas exceptionnel	6 €

^{*} Attention – demi-pensionnaire : 4 repas par semaine le repas du mercredi s'achète en plus.

3) INTERNAT (s'ajoute à la contribution famille)

Le prix de la pension couvre le logement, les repas de midi et du soir, le petit déjeuner, le goûter, ainsi que le salaire des surveillants et du personnel de service affectés à l'internat.

Internat	266.00 € par mois
----------	--------------------------

4) ÉTUDE SURVEILLÉE / GARDERIE (s'ajoute à la contribution famille)

L'inscription à l'étude surveillée à 16h45 (élèves qui ne prennent pas le car)est un forfait mensuel fixe, quelle que soit l'heure de sortie entre 17h 30 et 18h 30. A porter impérativement sur la feuille d'inscription.

Étude surveillée C.E.1 à 3è	20.00 € par mois
Garderie maternelle matin	10 € (avant 8 h 15)
Garderie maternelle soir	10 €
Forfait Matin et Soir	15 €
Selon fréquence	voir les directrices
- Garderie exceptionnelle mercredi matin	5 €
- Forfait mensuel garderie	1.500.0
mercredi matin	15.00 €

<u>RECAPITULATIF</u> PAR MOIS (SUR 10 MOIS) CONTRIBUTION COMPRISE

1) TARIF MENSUEL POUR UN ÉLÈVE EXTERNE

CLASSES TARIFS	Classes de la PS au CP	Classes du primaire du CE1 au CM2	Classes du collège de la 6è à la 3è
A	43.00 €	44.00 €	57.00 €
В	46.00 €	49.00 €	62.00 €

Auxquels s'ajoute éventuellement l'étude surveillée ou la garderie.

2) TARIF MENSUEL POUR UN ÉLÈVE DEMI-PENSIONNAIRE

CLASSES TARIFS	Classes de la PS au CP	Classes du primaire du CE1 au CM2	Classes du collège de la 6è à la 3è
A	112.00 €	116.00 €	129.00 €
В	115.00 €	121.00 €	134.00 €

Auxquels s'ajoute éventuellement l'étude surveillée ou la garderie.

3) TARIF MENSUEL POUR UN ÉLÈVE INTERNE

CLASSES TARIFS	Classes du primaire du CP au CM2	Classes du collège De la 6è à la 3è
A	310.00 €	323.00 €
В	315.00 €	328.00 €

ÉCOLE ET COLLÈGE NOTRE-DAME

Établissement privé catholique sous contrat d'association

8, rue Couleau 24600 RIBERAC Tél: 05.53.90.02.86

Service comptabilité: 05.53.90.35.03



TARIFS 2024-2025

<u>- Le Chèque d'inscription (à l'ordre de l'OGEC Notre Dame)</u> est à joindre <u>impérativement</u> au dossier d'inscription ou de réinscription. Celui-ci ne sera pas restitué en cas de désistement.

Montant correspondant au tarif mensuel (voir dernière page), auxquels s'ajoutent la cotisation APEL (si vous la souhaitez) +

- -Primaire: la location livres / photocopies et la participation aux travaux restitués. Pour la DDEC et Congrégation, un étalement de septembre à juin est possible si vous préférez.
- -Collège : carnet de correspondance + DDEC et Congrégation

Ce chèque sera encaissé le 05/08/2024.

- Si vous êtes non imposable, joindre impérativement une photocopie de l'avis de non-imposition 2022 au dossier d'inscription ou de réinscription.
- Les sommes relatives à la contribution famille, demi-pension, internat, étude surveillée (de septembre à juin) seront prélevées le 05 de chaque mois.

POUR VOUS DÉLIVRER DE TOUT SOUCI :

- Nous vous proposons un règlement par prélèvement mensuel.
- Remplissez l'autorisation de prélèvement.
- Joignez un RIB ou un RIP.

Ce prélèvement n'est souscrit que pour la durée d'une année scolaire et doit être renouvelé à chaque rentrée.